

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02547

Numéro SIREN : 815 197 041

Nom ou dénomination : IMMOBILIERE DU TEMPLE

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2021 sous le numéro de dépôt 366

**IMMOBILIERE DU TEMPLE**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 500 000 euros**  
**Siège social : 4- 5 Place du Temple Neuf**  
**67000 STRASBOURG**  
**815 197 041 RCS STRASBOURG**

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 13 DECEMBRE 2019**

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019**

**DEUXIEME DECISION**

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 874 284 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	725 583 euros
Bénéfice de l'exercice	874 284 euros
A la réserve légale	49 900 euros
A titre de dividendes Soit 30,00 euros par part sociale	150 000 euros
Le solde	674 384 euros

Au compte de « Report à Nouveau » qui s'élève ainsi à 790 200 euros.

Il est précisé que :

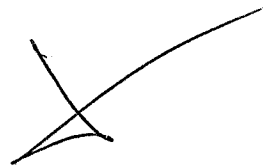
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2019 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 150 000 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2019 non éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 0 euros.

L'Associée Unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

Il rappelle la distribution intervenue le 20 Juin 2019 :

A titre de dividendes	150 000 euros
Soit 1 500,00 euros par part sociale	

Certifié conforme  
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping strokes, positioned below the text 'La Gérance'.

**IMMOBILIERE DU TEMPLE**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 4- 5 Place du Temple Neuf**  
**67000 STRASBOURG**  
**815 197 041 RCS STRASBOURG**

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE**

**APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 30 JUIN 2019**

Le soussigné Meir Jonathan SELLAM, gérant non associé de la société IMMOBILIERE DU TEMPLE, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2019 par la société SELLAM IMMOBILIER, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

**ACTIVITE DE LA SOCIETE**

**Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice**

Durant l'exercice clos le 30 Juin 2019, l'activité de la Société s'est développée de façon satisfaisante au travers notamment de prise de participation.

**Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Depuis le 30 Juin 2019, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

**Activités en matière de recherche et de développement**

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er Juillet 2019 sont de maîtriser le développement de l'activité.

## **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

### Activité des filiales et participations

La situation des filiales et participations est exposée dans le tableau, prévu par l'article L. 233-15 du Code de commerce, annexé au bilan.

Ces informations seront complétées.

### Prises de participation ou prises de contrôle

Au cours de l'exercice écoulé la Société n'a pas pris de nouvelle participation.

## **RESULTATS - AFFECTATION**

### Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 4 844 652 euros contre 2 057 429 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1 008 euros.

Le montant des achats et variation de stock s'élève à 2 758 907 euros contre 1 508 248 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 206 216 euros contre 157 414 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 45 067 euros.

Le montant des salaires s'élève à 14 378 euros et des cotisations sociales à 4 382 euros.

Le montant des dotations aux provisions s'élève à 168 588 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 48 744 euros contre 1 905 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 3 246 283 euros contre 1 763 122 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 1 599 377 euros contre 294 851 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -163 048 euros et des opérations faites en commun pour -139 222 euros, il s'établit à 1 297 107 euros contre 840 895 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de - 44 173 euros,
- de l'impôt sur les sociétés de 378 650 euros,

le résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2019 se solde par bénéfice de 874 284 euros.

Au 30 Juin 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 11 529 059 euros contre 5 666 650 euros pour l'exercice précédent.

#### Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 874 284 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	874 284 euros
A la réserve légale	49 900 euros
A titre de dividendes Soit 30,00 euros par part sociale	150 000 euros
Le solde	674 384 euros

Au compte de « Report à Nouveau » qui s'élève ainsi à 790 200 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2019 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 150 000 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2019 non éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 0 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 416 200 euros.

#### Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

Il est rappelé la distribution intervenue le 20 Juin 2019 :

A titre de dividendes	150 000 euros
Soit 1 500,00 euros par part sociale	

#### Dépenses non déductibles fiscalement

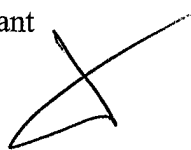
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinques du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

#### CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce et de l'article 42-2 du décret du 23 mars 1967, nous vous présenterons notre rapport sur les conventions visées à cet article qui ont été conclues ou se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Fait à STRASBOURG  
Le 15 Novembre 2019

Meir Jonathan SELLAM  
Gérant



Désignation de l'entreprise : <b>SARL IMMOBILIERE DU TEMPLE</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *					
Adresse de l'entreprise : <b>4 Place du Temple Neuf</b>		67000 STRASBOURG					
Durée de l'exercice précédent *		12					
Numéro SIRET * <b>8 1 5 1 9 7 0 4 1 0 0 0 1 6</b>		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N, clos le, <b>30062019</b>		N-1 <b>30062018</b>			
		Brut <b>1</b>		Amortissements, provisions <b>2</b>			
		Net <b>3</b>		Net <b>4</b>			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AO			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	28 600	16 100	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV		
Créances rattachées à des participations	BB		BC	5 900	5 600		
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières *	BH	BI					
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	<b>34 500</b>	<b>21 700</b>		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	8 709 630	4 514 616	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	116 562	525	
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 958 038	967 430	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	819 228	161 599		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	780	780		
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	<b>11 604 238</b>	<b>5 644 950</b>		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	LA	<b>11 638 738</b>	<b>5 666 650</b>		
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	300	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve Immobil-							

Designation de l'entreprise <b>SARL IMMOBILIERE DU TEMPLE</b>		Exercice N Exercice N-1	
Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....1.000..... )		DA	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence		DC	
Réserve légale (3)		DD	100
Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions		DF	
(Dont réserve relative à l'achat		DG	575 000
(Dont réserves originelles d'actes vivants *		DH	115 233
Report à nouveau		DI	874 284
Subventions d'investissement		DJ	
Provisions réglementées *		DK	
TOTAL (I)		DL	1 566 200
Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN	
Autres fonds propres		DO	
Provisions pour risques		DP	
Provisions pour charges		DQ	58 910
TOTAL (II)		DR	58 910
Emprunts obligataires convertibles		DS	
Autres emprunts obligataires		DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	4 060 878
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		DV	18 219
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	63 057
Dettes fiscales et sociales		DY	49 445
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
Autres dettes		EA	1 848 857
Produits constatés d'avance (4)		EB	1 000
TOTAL (IV)		EC	9 903 949
Ecart de conversion passif *		ED	
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	11 529 059
Ecart de réévaluation incorporé au capital		IB	
Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
Ecart de réévaluation libre		ID	
Réserve de réévaluation (1976)		IE	
Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		IF	
Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		IG	9 903 949
Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		IH	7 923 371
Ecart de réévaluation incorporé au capital		IA	
Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IB	
Ecart de réévaluation libre		ID	
Réserve de réévaluation (1976)		IE	
Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		IF	
Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		IG	9 903 949
Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		IH	7 923 371

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Néant  \*

Désignation de l'entreprise : <b>SARL IMMOBILIERE DU TEMPLE</b>		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *				
		France		Exportations et livraisons infracommunautaires		Total		Exercice (N-1)		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	4 514 500	FB		FC	4 514 500		1 918 000	
	Production vendue } biens*	FD		FE		FF				
		FG	330 152	FH		FI	330 152		139 429	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 844 652	FK		FL	4 844 652		2 057 429	
	Production stockée *					FM				
	Production immobilisée *					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	(537)		537	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 545		5	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	<b>4 845 660</b>		<b>2 057 972</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	6 521 617		2 513 276	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(3 764 572)		(1 005 272)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	1 862		244	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	206 216		157 414	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	45 067		18 780	
	Salaires et traitements *					FY	14 378		72 138	
	Charges sociales (10)					FZ	4 382		4 636	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations } - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA			
							GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	109 678		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	58 910			
	Autres charges (12)					GE	48 744		1 905	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	<b>3 246 283</b>		<b>1 763 122</b>	
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>										
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GG	1 599 377		294 851	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GH	51 232		153 623	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI	190 454		(34 584)	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK				
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL	24 240		500 000	
	Différences positives de change					GM				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN				
						GO				
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	<b>24 240</b>		<b>500 000</b>	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	187 288		142 163	
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	<b>187 288</b>		<b>142 163</b>	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>										
						GV	<b>(163 048)</b>		<b>357 837</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>										
						GW	<b>1 297 107</b>		<b>840 895</b>	

Désignation de l'entreprise **SARL IMMOBILIERE DU TEMPLE**

Néant  \*

		Exercice N		Exercice N-1	
		Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
		Produits exceptionnels sur opérations en capital *			
		Reprises sur provisions et transferts de charges			
		Total des produits exceptionnels (7) (VII)			
CHARGES EXCEPTIONNELLES		Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		173	
		Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		44 000	
		Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			
		Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		44 173	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		(44 173)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)			
Impôts sur les bénéfices *		(X)		378 650	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		4 921 132		2 711 596	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		4 046 848		1 986 013	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		874 284		725 583	
(1)		Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			
(2)	Dont	produits de locations immobilières			
		produits d'exploitation affectés à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		2 841	
(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *			
		- Crédit-bail immobilier			
(4)		Dont charges d'exploitation affectées à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			
(5)		Dont produits concernant les entreprises liées			
(6)		Dont intérêts concernant les entreprises liées			
(6bis)		Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.T.)			
(6ter)		Dont amortissement des souscriptions dans des PME Innovantes (art. 217 octies)			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			
(9)		Dont transferts de charges		537	
(10)		Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			
(11)		Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			
(12)		Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		48 000	
(13)		Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	
		obligatoires		A9	
(7)		Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Charges exceptionnelles	
		Abandon de Créances		44 000	
		Amendes		173	
(8)		Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	
				Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise **SARL IMMOBILIERE DU TEMPLE**

Néant  \*

CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations					
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	TOTAL I				1	2		3			
Frais d'établissement et de développement					CZ	D8			D9		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	KE			KF		
CORPORELLES	Terrains				KG	KH			KI		
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9	KJ	KK			KL		
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1	KM	KN			KO		
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2	KP	KQ			KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3	KS	KT			KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	16 100	KW			KX	
		Matériel de transport *			KY		KZ			LA	
		Matériel de bureau			LB		LC			LD	
		Matériel informatique			LE		LF			LG	
		Emballages récupérables et divers *			LH		LI			LJ	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI			LJ	
	Avances et acomptes				LK		LL			LM	
	TOTAL III				LN	16 100	LO			LP	
									12 500		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	8M			8T		
	Autres participations				8U	5 600	8V			8W	
	Autres titres immobilisés				IP		1R			1S	
	Prêts et autres immobilisations financières				IT		1U			1V	
	TOTAL IV				LQ	5 600	LR			LS	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	21 700	ØH			ØJ		
									12 800		
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
					par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	TOTAL I				1		3		4		
Frais d'établissement et de développement					CØ	2	DØ			D7	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				LV		LW			1X	
CORPORELLES	Terrains				IP	LX	LY			LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB			MC		
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME			MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS	MG	MH			MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	MJ	MK			ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers		IU	MM	MN	28 600			MO	
		Matériel de transport		IV	MP	MQ			MR		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT			MU			
	Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW			MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY	MZ	NA			NB	
	Avances et acomptes				NC	ND	NE			NF	
	TOTAL III				IY	NG	NH			NI	
										28 600	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ	ØU	M7			ØW	
	Autres participations				IØ	ØX	ØY	5 900			ØZ
	Autres titres immobilisés				II	2B	2C			2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2	2E	2F			2G	
	TOTAL IV				IB	NJ	NK	5 900			2H
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4	ØK	ØL			ØM		
									5 900		

(Ne pas reporter le montant des centimes) \*

5 bis

**TABEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2019

Exercice N clos le : 3 | 0 | 0 | 6 | 2 | 0 | 1 | 9

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis 1 du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SARL IMMOBILIERE DU TEMPLE**

Néant  \*

CADRE A		DÉTERMINATION DU MONTANT DES ECARTS (col. 1 - col. 2) (1)				UTILISATION DE LA MARGE SUPPLÉMENTAIRE D'AMORTISSEMENT	
1 Augmentation du montant brut des immobilisations	2 Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		3 Montant des suppléments d'amortissement (2)	4 Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	5 Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	6 Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [col.1 - col.2] - col.5 (5)
		Montant cumulé					
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 <b>TOTAUX</b>							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis 1 du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la part de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette part est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SARL IMMOBILIERE DU TEMPLE</b>										Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>CADRE A</b>											
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				PE		PF		PG		PH	
Terrains				PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>				QU		QV		QW		QX	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>				ØN		ØP		ØQ		ØR	
<b>CADRE B</b>											
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements <b>TOTAL I</b>		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
<b>TOTAL III</b>		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
<b>CADRE C</b>											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations								SP			SR

Désignation de l'entreprise : **SARL IMMOBILIERE DU TEMPLE**

Néant  \*

Nature des provisions		1		2		3		4	
Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			

3T	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	TA		TB	
3U	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	TD		TE	
3V	Provisions pour hausse des prix (1) *	TG		TH	
3X	Amortissements dérogatoires	TM		TN	
D3	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D4		DS	
IJ	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IK		IL	
3Y	Autres provisions réglementées (1)	TP		TQ	
3Z	<b>TOTAL I</b>	TS		TT	

4A	Provisions pour litiges	4B		4C	
4E	Provisions pour garanties données aux clients	4F		4G	
4J	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4K		4L	
4N	Provisions pour amendes et pénalités	4P		4R	
4T	Provisions pour pertes de change	4U		4V	
4X	Provisions pour pensions et obligations similaires	4Y		4Z	
5B	Provisions pour impôts (1)	5C		5D	
5F	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5H		5J	
5E	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	5P		5Q	
5R	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5S		5T	
5V	Autres provisions pour risques et charges (1)	5W	58 910	5X	58 910
5Z	<b>TOTAL II</b>	5T		5W	

6A	- incorporelles	6B		6C	
6E	- corporelles	6F		6G	
02	- titres mis en équivalence	03		04	
9U	- titres de participation	9V		9W	
06	- autres immobilisations financières (1) *	07		08	
6N	Sur stocks et en cours	6P	14 288	6R	14 288
6T	Sur comptes clients	6U	95 391	6V	95 391
6X	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6Y		6Z	
7B	<b>TOTAL III</b>	7Y	109 678	7Z	109 678
7C	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7B		7C	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SARL IMMOBILIERE DU TEMPLE</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ETAT DES CREANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL	5 900		UM	300		UN	5 600			
	Prêts (1) (2)		UP			UR			US				
	Autres immobilisations financières		UT			UV			UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA										
	Autres créances clients		UX	116 562		116 562							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO )		ZI										
	Personnel et comptes rattachés		UY										
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ										
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 874		1 874						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)		VC	258 624		258 624							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 697 540		1 697 540							
	Charges constatées d'avance		VS	780		780							
	<b>TOTAUX</b>			VT	<b>2 081 280</b>		VU	<b>2 075 680</b>		VV	<b>5 600</b>		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD									
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ETAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y											
Autres emprunts obligataires (1)		7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	7 923 371		7 923 371							
	à plus d'1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	18 219		18 219								
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	63 057		63 057								
Personnel et comptes rattachés		8C	2 452		2 452								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 313		1 313								
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	19 553		19 553							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	26 127		26 127							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J											
Groupe et associés (2)		VI											
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 848 857		1 848 857								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ											
Produits constatés d'avance		8L	1 000		1 000								
<b>TOTAUX</b>			VY	<b>9 903 949</b>		VZ	<b>9 903 949</b>						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Exercice N, clos le : 30062019		Néant <input type="checkbox"/> *		Designation de l'entreprise : SARL IMMOBILIERE DU TEMPLE	
<b>I. REINTEGRATIONS</b>					
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à IIR)					
WA	BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
WB	874 284				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal					
Amortissements à porter ligne ci-dessous)					
WD	Avantages personnels non déductibles* (sauf				
WE	amortissements à porter ligne ci-dessous)				
WF	Autres charges et dépenses somptuaires				
(art. 39-4 du C.G.I.)					
RA	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				
WI	Provisions et charges à payer non déductibles				
(cf. tableau 2058-B, cadre III)					
WJ	Amendes et pénalités				
WY	173				
Reintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					
Bénéfices réalisés par une société					
WL	24 835				
Quote-part de personnes ou un G.I.E.					
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI					
L7	24 835				
K7	24 835				
Moins-values nettes à long terme					
- imposables au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					
I8	0 %				
ZN	- Plus-values nettes à court terme				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					
- Plus-values nettes à court terme					
WN					
PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFERÉES					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à IIS)					
Zones d'entreprises* (activité exonérée)					
SW					
Détails étrangers antérieurement					
SX					
Détail sur feuille séparée DONT*					
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)					
SU					
Zones d'entreprises* (activité exonérée)					
SW					
Reintégrations diverses à détailler sur feuille séparée					
Détails étrangers antérieurement					
SX					
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro					
M8					
Rémédiation des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					
Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					
Y3					
TOTAL I					
WR	1 277 942				
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
WS					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					
WT	24 302				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice					
WU					
(cf. tableau 2058-B, cadre III)					
- imposables au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
WV	- imposables au taux de 0 %				
WH	- imposables au taux de 19 %				
WP	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
WW	- imputées sur les déficits antérieurs				
WB	Autres plus-values imposables au taux de 19 %				
Régime des sociétés mères et des filiales *					
Quote-part de frais et charges restant imposable à					
XA	Produit net des actions et parts d'intérêts :				
ZA					
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *					
ZY					
Majoration d'amortissement *					
Entreprises nouvelles					
L2					
44 sociétés					
K9					
Pôle de compétitivité					
L6					
(Reprises d'entreprises en difficulté 44 sociétés)					
Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)					
ØV					
Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)					
ØV					
Bassin d'emploi à réaménager (art. 44 quaterdecies)					
IF					
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)					
PC					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à IIS)					
Dont déduction exceptionnelle pour investissement					
X9					
Crédit dérogatoire par le report en arrière de déficit					
ZI					
Dédutions diverses à détailler sur feuille séparée					
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					
Y2					
TOTAL II					
XH	24 754				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					
bénéfice (I moins II)					
XI	1 253 188				
déficit (II moins I)					
XI					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à IIS) *					
ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à IIS) *					
ZL					
RESULAT FISCAL BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)					
XN	1 253 188				
EXERCICE N, clos le : 30062019					
XO	0				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <b>SARL IMMOBILIERE DU TEMPLE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DEFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
<b>II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		2 137
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)			
	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b> à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
	↓	ligne WI	↓
			ligne WU

**CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant restant sur la ligne YK du tableau 2058-A.

**TABEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

11

Désignation de l'entreprise : **SARL IMMOBILIERE DU TEMPLE** Néant  \*

ORIGINES (1)		TOTAL I		TOTAL II	
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	Report à nouveau	Report à nouveau	TOTAL II	
ØC	115 233	ZB	- Réserve légale	ZH	840 816
ØD	725 583	ZD	- Autres réserves	ZG	115 816
ØE		ZF	Autres répartitions		
ØF		ZE	Dividendes		
		ZC			

**RENSEIGNEMENTS DIVERS**

YQ	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )			
YR	- Engagements de crédit-bail immobilier			
YS	- Effets portés à l'escompte et non échus			

DETAILS DES POSTES		AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		IMPOTS ET TAXES	
Code	Description	Code	Description	Code	Description
YQ	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )				
YR	- Engagements de crédit-bail immobilier				
YS	- Effets portés à l'escompte et non échus				
YT	- Sous-traitance				
YU	- Personnel extérieur à l'entreprise				
YV	- Récéssions d'honoraires, commissions et courtages				
YW	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				
YX	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				
YZ	- Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				
ZZ	- Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				

YX	- Montant de la T.V.A. collectée			
YY	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			
YZ	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS I, ou modèle 2460 de 2018) *			
ZB	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			
ZC	- Taux d'intérêt le plus élevé servi à la société *			
ZD	- Numéro de centre de gestion agréé *			

ZK	- Filiales et participations (Liste au 2059-G. Si oui cocher I)			
ZL	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			
ZM	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octes du CGI			

ZN	- Plus-values à 15%	JN		
ZO	- Plus-values à 0%	JO		
ZP	- Plus-values à 19%	JP		
ZQ	- Plus-values à 15%	JK		
ZR	- Plus-values à 0%	JL		
ZS	- Plus-values à 19%	JM		
ZT	- Plus-values à 15%	JN		
ZU	- Plus-values à 0%	JO		
ZV	- Plus-values à 19%	JP		
ZW	- Plus-values à 15%	JK		
ZX	- Plus-values à 0%	JL		
ZY	- Plus-values à 19%	JM		
ZZ	- Plus-values à 15%	JN		

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.  
 Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.  
 Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SARL IMMOBILIERE DU TEMPLE**

Néant  \*

**A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
				⑩				⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%		
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

**II - Autres éléments**

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

(A)

(B)  
(Ventilation par taux)

(C)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL IMMOBILIERE DU TEMPLE**

Néant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①*.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**  
**RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : **SARL IMMOBILIERE DU TEMPLE**  Néant \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N**

Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme  
taxés à 10 %    taxés à 15 %    taxés à 18 %    taxés à 19 %    taxés à 25 %

1	Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)					
2	Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice					
3	<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>					
4	} Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés					
5						
6	<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>					
7	Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)					

<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	①	réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	②	
montants prélevés sur la réserve		donnant lieu à complément d'impôt ③		
		ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		
montant de la réserve à la clôture de l'exercice	⑤			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SARL IMMOBILIERE DU TEMPLE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01072018</b> et clos le : <b>30062019</b>		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		4 844 652
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		(537)
	<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>4 844 115</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		1 545
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		3 764 572
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>3 766 117</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON		6 524 224
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		193 191
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		48 744
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>6 766 159</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	<b>1 844 073</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	SA		1 844 073
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		4 844 115
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

17

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)  
N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1  
0  
(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|6|2|0|1|9 N° SIRET 8|1|5|1|9|7|0|4|1|0|0|0|1|6

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL IMMOBILIERE DU TEMPLE  
ADRESSE (voie) 4 Place du Temple Neuf  
CODE POSTAL 67000 VILLE STRASBOURG

1	P1	1	Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise
10	P3	10	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

	P2		Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise
	P4		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique	SAS	Dénomination	SETLAM IMMOBILIER R	N° SIREN (si société établie en France)	482110913	% de détention	100,00	Nb de parts ou actions	10
Adresse :	N°	Voie	PLACE DU TEMPLE NEUF	Code postal	67000	Commune	STRASBOURG	Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie		Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie		Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie		Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Voie		Code postal		Commune		Pays	

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° département		Commune		Pays		Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune		Pays							

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° département		Commune		Pays		Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune		Pays							

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant \*

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|6|2|0|1|9 N° SIRET 8|1|5|1|9|7|0|4|1|0|0|0|1|6

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL IMMOBILIERE DU TEMPLE

ADRESSE ( voie ) 4 Place du Temple Neuf

CODE POSTAL 67000 VILLE STRASBOURG

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique  SC Dénomination PRISM  
 N° SIREN (si société établie en France) 835180118 % de détention 30,00  
 Adresse : N° 8 Voie RUE MENGES  
 Code postal 67000 Commune STRASBOURG Pays

Forme juridique  SC Dénomination H64  
 N° SIREN (si société établie en France) 830071619 % de détention 30,00  
 Adresse : N° 8 Voie RUE MENGES  
 Code postal 67000 Commune STRASBOURG Pays

Forme juridique  SARL Dénomination STRASBOURG BUILDING INVEST  
 N° SIREN (si société établie en France) 822283511 % de détention 25,00  
 Adresse : N° 16 Voie RUE DU 22 NOVEMBRE  
 Code postal 67000 Commune STRASBOURG Pays

Forme juridique  SARL Dénomination SGCE  
 N° SIREN (si société établie en France) 831169930 831 169 693 % de détention 50,00  
 Adresse : N° 16 Voie RUE DU 22 NOVEMBRE  
 Code postal 67000 Commune STRASBOURG Pays

Forme juridique  Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention  
 Adresse : N° Voie  
 Code postal Commune Pays

Forme juridique  Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention  
 Adresse : N° Voie  
 Code postal Commune Pays

Forme juridique  Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention  
 Adresse : N° Voie  
 Code postal Commune Pays

Forme juridique  Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention  
 Adresse : N° Voie  
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

# ANNEXE

Etats financiers au 30/06/2019

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **11 529 059 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 921 132 euros** et un total **charges** de **4 046 848 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **874 284 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/07/2018** et finit le **30/06/2019**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La comptabilité a été réalisée conformément aux règles en vigueur en particulier pour les comptes d'actifs.

Les principales méthodes utilisées sont :

## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Les créances clients présentées dans le tableau de financement ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Intégration fiscale

La SELLAM IMMOBILIER SAS est la société mère d'un groupe ayant opté avec effet au 1er Juillet 2016, pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale codifiée aux articles 223 A à U du CGI.

La Société SELLAM IMMOBILIER SAS détient directement ou indirectement par application de l'article 46 quater-0ZF de l'annexe III au CGI :

100,00 % du capital de la Société EURL IMMOBILIERE DU TEMPLE

### 1) Périmètre d'intégration

Le périmètre d'intégration est constitué des sociétés suivantes :

- SELLAM IMMOBILIER SAS
- EURL IMMOBILIERE DU TEMPLE

### 2) Modalité de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe :

La filiale verse à la Société SELLAM IMMOBILIER à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, et quel que soit le montant de l'impôt effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus value à long terme de l'exercice comme si elle était imposée séparément.

Toutefois, pour la détermination de sa contribution d'impôts telle que définie à l'alinéa ci dessus, la filiale n'est pas autorisée à tenir compte des déficits et moins values à long terme antérieurs qu'elle aurait pu dégager depuis son entrée dans le périmètre d'intégration formé par la Société SELLAM IMMOBILIER.

# Immobilisations

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 30/06/2019
	Augmentations	Diminutions	Cessions	

Etat exprimé en euros

INCORPORELLES		TOTAL				
Frais d'établissement et de développement	Autres					
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						

CORPORELLES		TOTAL				
Terrains	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui					
Instal. agencé aménagement	Instal. technique, matériel outillage industriels					
Instal., agencement, aménagement divers	Matériel de transport					
Matériel de bureau, mobilier	Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours	Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		16 100	12 500			28 600

FINANCIERES		TOTAL				
Participations évaluées en équivalence	Autres participations					
Autres titres immobilisés	Autres participations					
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		5 600	300			5 900
TOTAL		21 700	12 800			34 500

--	--	--	--	--	--	--

ANNEXE - Elément 3

# Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
<b>TOTAL</b>					

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							



ANNEXE - Elément 5

## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/06/2019	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations	5 900	300	5 600
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	116 562	116 562	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 874	1 874	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	258 624	258 624	
	Débiteurs divers	1 697 540	1 697 540	
Charges constatées d'avances	780	780		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>2 081 280</b>	<b>2 075 680</b>	<b>5 600</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	7 923 371	7 923 371		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	18 219	18 219		
	Fournisseurs et comptes rattachés	63 057	63 057		
	Personnel et comptes rattachés	2 452	2 452		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 313	1 313		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	19 553	19 553		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	26 127	26 127		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
Autres dettes	1 848 857	1 848 857			
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	1 000	1 000			
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>9 903 949</b>	<b>9 903 949</b>		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

# Charges à payer

ANNEXE - Elément 6.11

121 972		Total des Charges à payer
34 991	34 991	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INTERETS COURRUS</i>
58 808	58 808	Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS FRAIS A PAYER</i>
28 172	1 642 496 26 035	Dettes fiscales et sociales CONGES PAYES CS SUR CONGES PAYES ETAT CHARGES A PAYER

Etat exprimé en euros

30/06/2019

## ANNEXE - Elément 6.13

## Charges à répartir

Etat exprimé en euros

	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 30/06/2019
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>				
Charges différées				
Frais d'acquisition des immobilisations				
Frais d'émission des emprunts				
Charges à étaler				

## ANNEXE - Elément 6.14

## Capital social

	30/06/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
<b>ACTIONS / PARTS SOCIALES</b>	Du capital social début exercice	10,00	100,0000	1 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	<b>Du capital social fin d'exercice</b>	<b>10,00</b>	<b>100,0000</b>	<b>1 000,00</b>